

10 Faits divers & Justice

Abus sexuel à Lambaréné

Glenn Ogoula incarcéré pour détournement et viol sur mineure

SCOM

Libreville/Gabon

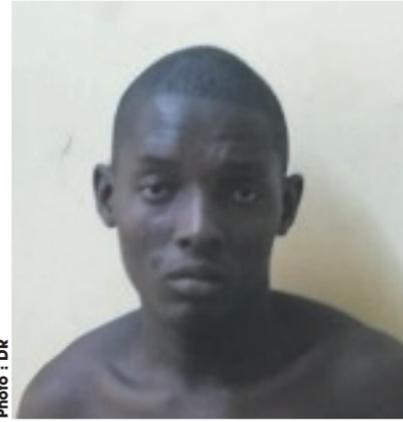
POUR avoir jeté son dévolu, dans son désir pervers, sur la jeune compatriote R. A. B., âgée de 11 ans, Glenn Ogoula, Gabonais, 20 ans, sans emploi, domicilié au quartier Ivouang, dans le deuxième arrondissement de la com-

mune de Lambaréné, a été arrêté, le mardi 21 juillet dernier, par les agents du commissariat de police d'Isaac. Déféré devant le parquet de Lambaréné, le vendredi 24 du mois en cours, il a été écroué à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, pour détournement et viol sur mineure de moins de 15 ans. Selon le rapport d'enquête, la gamine quitte le domi-

cile familial pour une sortie, le lundi 20 juillet 2015 en soirée. Son absence à la maison va se prolonger jusqu'au lendemain. Mais l'alerte donnée par les parents à ce sujet, et le bouche à oreille vont telle-ment grandissants, que R. A. B. est aussitôt localisée par des riverains au domicile de Glenn Ogoula. Faisant suite à la saisine du papa de l'enfant, les éléments du commissariat

d'Isaac procèdent à l'interpellation de Ogoula, dans la nuit du mardi 21 juillet courant.

« Le monsieur ne nous a pas donné trop de fil à retordre, car il a reconnu avoir séquestré la fille toute la nuit, en plus d'avoir contraint cette dernière à des rapports sexuels », indique le directeur des enquêtes de cette unité des Forces de police nationale.



Glenn Ogoula attendant son procès à la prison centrale de Lambaréné.

Photo : DR

Regard du psychologue sur les viols sur mineures

"Les victimes d'abus sexuels doivent se rapprocher d'un spécialiste"

COE

Libreville/Gabon

Le phénomène de violence sexuelle de façon générale, y compris celui des ascendants sur leur progéniture, prend des proportions de plus en plus inquiétantes chez nous ces derniers temps. En effet, il ne se passe plus une semaine, sans qu'on enregistre un cas de cette nature. Comment expliquer qu'un père, notamment, puisse abuser de sa propre fille ? D'après le psychologue Mbouity Ikapi, ce problème risquerait, à la longue, de devenir un fait naturel pour ces bourreaux qui ne craignent même plus les affres de la justice. Entre-temps, les victimes s'enlisent dans des maux qui ont pour nom peur perpétuelle, frigidité et homosexualité.

POUR le psychologue Mbouity Ikapi, plusieurs causes pourraient, plus ou moins, permettre d'apporter quelques explications sur ces actes. D'après le spécialiste, "il y a, à la base,



Photo : Cadette Ondo Eyi

Le psychologue, Mbouity Ikapi.

des vices qui sont enfouis chez les individus commettant des abus sexuels sur les gamines, notamment leurs filles. Aussi, à un moment donné de leur existence, ces pulsions de perversions cherchent-elles à remonter à la surface, pour se libérer et s'exprimer. C'est ainsi que certains ascendants parviennent à se dévouer sur leur progéniture.

D'autres causes sont, par

ailleurs, liées aux conditions de vie et à la perception de la précarité. Lesquelles situations peuvent donc inciter certaines personnes à rechercher de meilleures conditions de vie, un mieux être et un statut social assez élevé, en se livrant à la pratique inhumaine. Ces gens indignes sont le plus souvent suivies par des gourous, qui arrivent à les convaincre de leur



Photo : DR

Angoisse, frigidité et homosexualité, voilà le sort qui attend cette victime si elle n'est pas suivie psychologiquement.

calvaire supposé. Aussi, vont-ils parfois jusqu'à ôter la vie de leurs victimes consanguines, sous l'inspiration de leur maître à penser."

Poursuivant son propos, Mbouity Ikapi argue qu'il arrive aussi que certaines mères se rendent complice de la pratique, tout simplement pour conserver l'aisance matérielle dans laquelle elles vivent. Aussi,

font-elles croire à la victime d'agression sexuelle qu'il s'agit du prix à payer pour demeurer dans l'opulence. A certaines occasions, mère et enfant décident d'entretenir le silence sur ce qui s'apparente à un soi-disant "secret familial", qui ne devrait donc en aucun cas sortir de ce cadre pour ne pas en subir les conséquences. "Et si la victime refuse de le comprendre ainsi, des conséquences néfastes peuvent s'abattre sur elle. Le père incestueux peut même, dans une certaine mesure, attenter à sa vie pour s'assurer que le secret ne soit jamais divulgué", relève le spécialiste du comportement humain. Non sans indiquer qu'il n'hésite pas à conseiller aux victimes de cette situation de partir de la maison et de se rapprocher d'un membre d'une famille fiable pour se libérer.

Mais en dépit de ces consignes, M. Mbouity Ikapi regrette le fait que la plupart des jeunes filles finissent aussi par collaborer. Certaines sous l'effet des menaces et d'autres de

leur plein gré. "À cette dernière catégorie, le père manifeste le plus souvent une attention particulière pour ne pas laisser planer le moindre soupçon à leur endroit. Ces situations peu aisées entraînent des conséquences incalculables chez les victimes. En effet, les enfants violentés sexuellement restent pour la plupart traumatisés à vie surtout pour les plus petits. Et à l'âge de la conscience, la victime se sentira toujours menacée rien que par la simple présence de son bourreau. Des cas de frigidité sont également à relever chez certaines jeunes femmes qui peuvent, à long terme, devenir insensibles à l'acte sexuel. Pis, cela peut même être l'une des causes de l'homosexualité en milieu jeune. Car la victime considère parfois le sexe opposé comme un danger permanent, une menace pour sa vie", ajoute le spécialiste. Pour remédier à ces difficultés, Mbouity Ikapi recommande tout simplement aux victimes d'abus sexuels de se rapprocher d'un spécialiste.

Chronologie de quelques viols de 2009 à 2014

Par Baudouin ALOUNGA

Libreville/Gabon

"L'Union" du 14/01/2009 : Djerry-Verlet Moughoti Lekika, 18 ans, a été épinglé dans le chef-lieu du département de la Louétsi-Wano à Lébamba. Motif : il a violé J.F.M., une fillette de 4 ans.

"L'Union" du 13/02/2010 : Jean-Donatien M. M., un jeune de 15 ans, domicilié à Rembwé (Fougamou), viole sa nièce de 5 mois.

"L'Union" du 23/02/2010 : Mathieu Janvier Essame alias Abando Morokoto, 18 ans, Camerounaise, viole une fillette de 4 ans à Mindoubé 1.

"L'Union" du 06/04/2010 : Grâce Guitsimouga, 15 ans, a été violée et retrouvée morte au PK7. Le corps dénudé de la jeune fille avait la manche d'une pelle enfouie dans son sexe.

"L'Union" du 14/07/2010 : Pour as-

souvir sa libido, François Mboumba Kombila, 40 ans, violait régulièrement M.G.E., un enfant de 8 ans, fillette de sa concubine.

"L'Union" du 07/08/2010 : Jacques Moukagni, 53 ans violait J.N.L., une fillette de 9 ans, au campement des payans situé à 14 Km de Mouila.

"L'Union" du 12/07/2011 : Aymar Moukeni, un jeune homme d'une vingtaine d'années, habitant les PK 6, viole une fillette de 5 ans, l'enfant de sa voisine, qu'il appâtait avec des bonbons.

"L'Union" du 18/01/2012 : Une fillette de 6 ans, F. D., a été violée par Charles Malouyi, un jeune homme d'une vingtaine d'années à Bongolo-Dakar (Lé-bamba).

"L'Union" du 31/01/2012 : Omar Ibrahim, la soixantaine, Nigérien, aurait violé et enceinté la fille de ses voisins, A. O., 14 ans au Pk7.

"L'Union" du 03/11/2012 : G. O., 9 ans et sa cousine, G. A., 12 ans, ont été abusées sexuellement au quartier Derrière-

la-Prison, par leurs voisins, Warene Mve Owono, 22 ans et Michel N.M., 14 ans, tous deux de nationalité gabonaise.

L'Union du 25/02/2013 : Christopher Darlin M.O., 12 ans, élève en classe de 5ème, abusait sexuellement de sa cousine, S.E.M.G., âgée de 5 ans au quartier Awoungou (Owendo).

"L'Union" du 15/05/2013 : Yann Mbadinga Moubamba, 27 ans, un surveillant d'école, a violé D. M., une élève de 6 ans à Port-Gentil.

"L'Union" du 01/08/2013 : Ismer Nzame, 39 ans, Gabonais, viole C.P.G., 15 ans, handicapée mentale au quartier pavés-salsa à Port-Gentil.

"L'Union" du 04/09/2013 : Modeste Nziengui perfore l'hymen de sa fille de 6 ans, en la violant au village Woubele (Kango).

"L'Union" du 22/09/2013 : Repris de justice, sieur Candido Assoumou Obame, équato-guinéen viole J.B.N., une fillette de 4 ans.

"L'Union" du 21/10/2013 : Kevin Sougou, 40 ans, père de 5 enfants, viole D.E.N., une fillette de 6 ans au quartier Bonga-ville (Fougamou). La victime s'en est sortie avec cinq points de suture au niveau du sexe.

"L'Union" du 10/02/2014 : Niakate Laba, malien de 41 ans, ce père incestueux abusait de sa fille F.N., 14 ans depuis l'âge de 5 ans. « C'est quand mes petits-frères dorment que papa me déshabille et me fait les rapports sexuels », déclare la victime.

"L'Union" du 19/02/2014 : Jean Bosco Disane-Oumosi (64ans) et Christian Moundziehou-Mikala (69 ans) auraient violé C.B.M., une adolescente de 13 ans à Mourimatsiéngui (Mouila).

"L'Union" du 23/05/2014 : Francis Rayinani, 57 ans, Gabonais, inculpé pour coups mortels et viol sur mineure de moins de 15 ans. La victime, Lysa Reyinan-Nse, âgée d'à peine 8 ans était la propre petite-fille du bourreau.

Liste non exhaustive
* Documentation